

CERCLE PHILATELIQUE YVETOIS



*Lettre levée à Fraire (M) et expédiée de Walcourt le 18/02/1858
à destination de Rouillon*

Agréation n° P501051
Mensuel (sauf juillet et août)
Bureau de poste : PHILIPPEVILLE
Janvier 2020
N° 325

Editeur responsable
GUIDOSSE Jean-Marie
Rue de Charleroi , 118
5650 YVES-GOMEZEE



SOMMAIRE

01	Convocation – Ordre du jour – Pli du mois
02	Tarifs postaux au 01/01/2020
03 – 04	Bpost – Communiqués
05 – 06	1920 , année olympique – Rubrique de Michel BIELEN (3 ^{ème} partie et fin)
07 – 11	Le 5 francs bleu FRANKEN de l'émission de 1915 – Rubrique de Michel BIELEN
12	Réalisation entre membres n° 2020/01

NOS PROCHAINES REUNIONS

<u>27/01/2020</u>	24/02/2020	30/03/2020
27/04/2020	25/05/2020	29/06/2020

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renouvellement des cotisations (croix rouge sur la vignette d'adresse)

- (x) Cotisation à renouveler
- (xx) Pas en règle de cotisation pour 2020
- (xxx) Pas en règle de cotisation – Dernier envoi du périodique

Adresses utiles

Président GUIDOSSE Jean-Marie
Rue de Charleroi , 118
5650 Yves-Gomezée
☎ 071/65.03.50 - ✉ guidosse.jm@gmail.com

Secrétaire -

Trésorier -

Adresse e-mail guidosse.jm@gmail.com

Cotisation du 01/01/2020 au 31/12/2020

Adultes : 8,00 €

Jeunes (-18 ans) : 3,00 €

Compte BPOST Banque

CPY – Rue de Charleroi , 118 – 5650 Yves-Gomezée

IBAN : **BE93-0001-5744-7467**

CERCLE PHILATELIQUE YVETOIS

Cher membre ,

Le Comité a l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion mensuelle qui aura lieu le **lundi 27/01/2020 à mon domicile** .

Ordre du jour

1. Informations philatéliques
2. Mise à disposition de carnets à choix
3. Commande et remise de matériel
4. Réalisation entre membres

Pli du mois



*Lettre levée à Thy-le-Château (AS) et expédiée de Walcourt à destination de Barbançon
Cachet à date de Walcourt du 08/01/1866 – 4S
Cachet oblitérant à losange de points avec n° 387 (Walcourt)
Au verso , cachet à date de Beaumont du 08/01/1866 – 9S
TP n° 17 émis le 01/01/1866 : donc , utilisation dans les premiers jours de l'émission !*



TARIF NATIONAL 2020

			UNITÉ	Par 10	A l'unité	A COLLER
<u>PRIOR</u>	Normalisé	0 à 50 g	1	1,18 €	1,21 €	48,81 FB
	Non normalisé	0 à 100 g	2	2,36 €	2,42 €	97,62 FB
		+ 100 g à 350g	3	3,54 €	3,63 €	146,43 FB
		+ 350 g à 1 kg	5	5,90 €	6,05 €	244,06 FB
		+ 1 kg à 2 kg	7	8,26 €	8,47 €	341,68 FB
<u>NON PRIOR</u>	Normalisé	0 à 50 g	1	0,98 €	1,01 €	40,74 FB
	Non	0 à 100 g	2	1,96 €	2,02 €	81,49 FB
	normalisé	+ 100 g à 350g	3	2,94 €	3,03 €	122,23 FB
		+ 350 g à 1 kg	5	4,90 €	5,05 €	203,72 FB
		+ 1 kg à 2 kg	7	6,86 €	7,07 €	285,2
<u>EUROPE</u>	Normalisé	0 à 50 g	1	1,55 €	1,61 €	64,95 FB
	Non	0 à 100 g	3	4,65 €	4,83 €	194,84 FB
	normalisé	+ 100 g à 350g	6	9,30 €	9,66 €	389,68 FB
		+ 350 g à 1 kg	10	15,50 €	16,10 €	649,47 FB
		+ 1 kg à 2 kg	20	31,00 €	32,20 €	1298,94 FB
<u>MONDE</u>	Normalisé	0 à 50 g	1	1,77 €	1,83 €	73,82 FB
	Non	0 à 100 g	3	5,31 €	5,49 €	221,47 FB
	normalisé	+ 100 g à 350g	6	10,62 €	10,98 €	442,93 FB
		+ 350 g à 1 kg	14	24,78 €	25,62 €	1033,51 FB
		+ 1 kg à 2 kg	28	49,56 €	51,24 €	2067,02 FB
RECOMMANDE : 5,67 €				AR : 1,35 €		
Envoi normalisé : dimensions minimales 90 X 140 mm.						
Envoi normalisé : dimensions maximales 125 X 235 X 5 mm.						
Envoi non normalisées : dimensions maximales 230 X 350 X 30 mm.						

BPOST , PHILATELY & STAMPS PRINTING – Communiqués

Emission n° 1/2020 – 27/01/2020 – 75 ans de Bob et Bobette

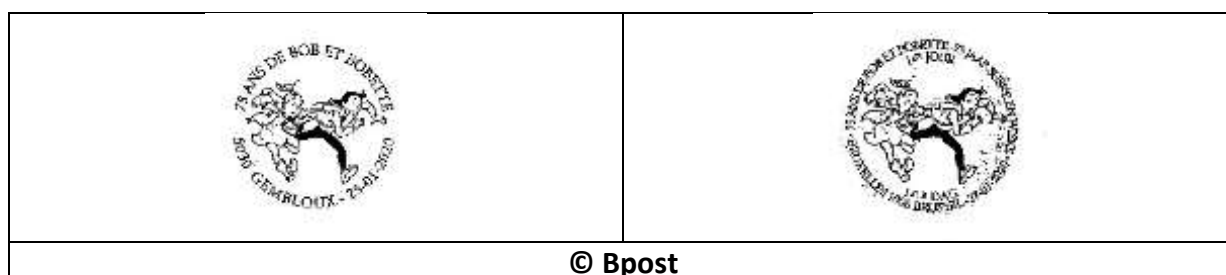
Thème : Philatélie de la Jeunesse – 75 ans de Bob et Bobette .

Présentation : feuille de 2x5 timbres-poste différents .

Valeur faciale : 1 – National .

Prix de la feuille : 9,80 € .

Prévente : le 25 janvier de 10 à 15 heures au Foyer Communal – Place Albert Lacroix n° 4 – 5030 Gembloux .



Emission n° 2/2020 – 27/01/2020 – Les timbres-poste iconiques

Thème : les timbres-poste iconiques à l'occasion du 100^{ème} anniversaire du "Termonde renversé" .

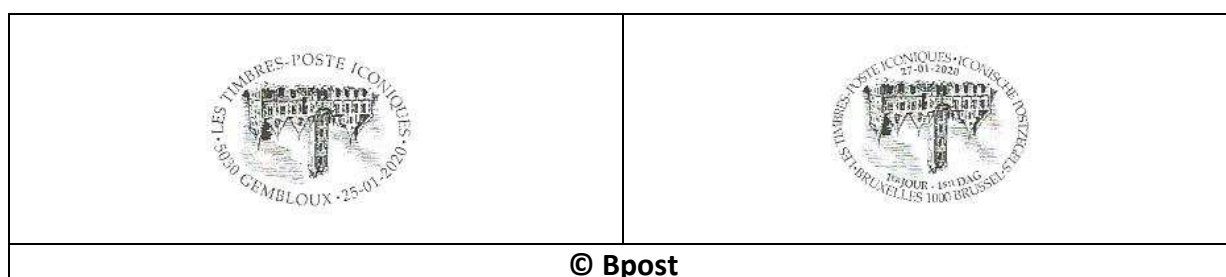
Présentation : feuillet de 5 timbres-poste différents .

Valeur faciale : 2 – National .

Prix du feuillet : 9,80 € .

Prévente : voir l'émission n° 1/2020 ci-dessus .

Présence de Myriam VOZ et Guillaume BROUX .



Emission n° 3/2020 – 27/01/2020 – Géométrie dans la nature – La forme pentagonale

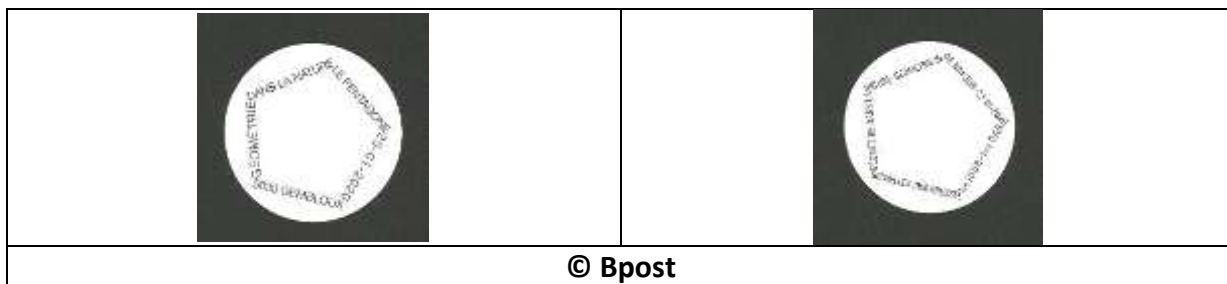
Thème : la forme pentagonale dans la nature .

Présentation : feuillet de 5 timbres-poste différents .

Valeur faciale : 1 – Europe .

Prix du feuillet : 7,75 € .

Prévente : voir l'émission n° 1/2020 ci-dessus .



Frais de recommandation – 27/01/2020 – La bernache nonnette

Thème : la bernache nonnette .

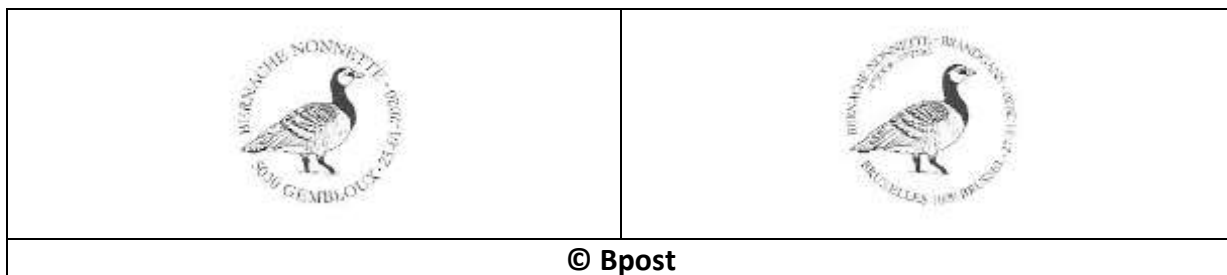
Présentation : feuille de 10 timbres-poste .

Valeur faciale : 5,67 € .

Prix de la feuille : 56,70 € .

Prévente : voir l'émission n° 1/2020 ci-avant .

Présence d'André BUZIN et de Myriam VOZ .



La bernache nonnette mesure entre 58 et 71 cm de longueur et de 120 à 142 cm d'envergure, le dessus de sa tête, son cou et sa poitrine noirs contrastent avec son corps gris. Elle tire son nom du plumage noir qui lui enserre la tête comme un voile de religieuse. Le bec et les pattes sont noirs.



1920 , année olympique (3^{ème} partie et fin)

Par Michel BIELEN du C.R.P.L.

...

La rareté de cette oblitération tient aux faits :

1. la brièveté de son utilisation (un mois)
2. il fallait payer son entrée au stade pour avoir accès au bureau de poste temporaire

> Selon le journal "Le Soir" de l'époque , le prix d'entrée au stade était prohibitif . Les compétitions se déroulaient devant 5 à 6000 spectateurs au maximum .

Toujours dans l'optique publicitaire , notons qu'une série de cinq vignettes ont été émises .



Carte-vue ANTWERPEN 26 VII 1920
Arrivée le 28-7 20 à LONS LE SAUNIER – JURA



Document souvenir
ANTWERPEN 1 IX 1920



Oblitération mécanique ANTWERPEN 6 du
27.VI.1920 pour Bruxelles



Oblitération mécanique GENT 3 du 20.IX.1920
pour Nevele

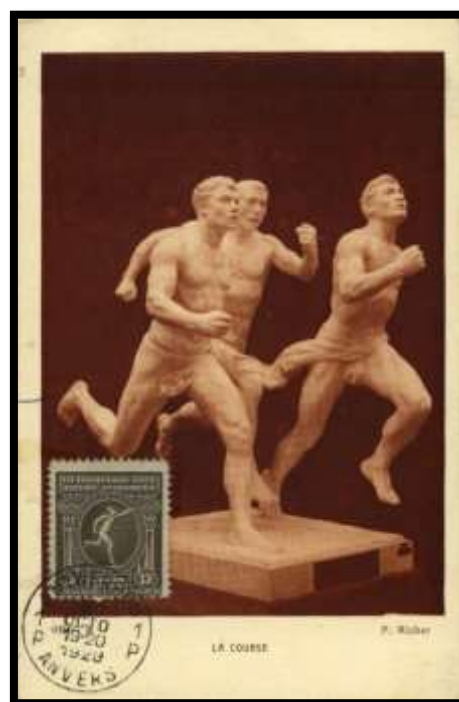


N° 179 à 182 sur lettre expédiée en recommandé exprès d'Antwerpen le 13 IX 1920 à destination de Namur



Vignette "VII Olympiade 1920" et cachet d'arrivée au verso (Namur 13 IX 1920)

Signalons enfin que les cartes postales et en particulier les cartes-maximum illustrant les VIIe Olympiades sont également très prisées .



> La carte dite maximum est un document philatélique qui rassemble une carte postale illustrée affranchie du côté de la vue par un timbre-poste lui-même revêtu d'une oblitération. Les trois éléments de chaque carte doivent impérativement relever du même thème et avoir un rapport avec le même lieu . Donc , un maximum de concordances est obligatoire . Notez que la carte doit être de date antérieure à la date d'émission du timbre utilisé pour la constituer ce qui exclut par voie de conséquence bon nombre de cartes "premier jour" ou des souvenirs philatéliques créés par les associations .

Sources : Maisons de vente philatélique – Revue INFO-PHILA n° 23 , 24 , 33 et 34 – Ecrit paru dans le périodique du cercle LA PHILATELIE HESBIGNONNE – Article 607 de l'AMICALE PHILATELIQUE – Informations CIO (Comité International Olympique) – Renseignements et illustrations fournis par Vincent SCHOUBERECHTS et Patrick MASELIS .

Le 5 francs bleu "FRANKEN" de l'émission de 1815 (1^{ère} partie)

Par Michel BIELEN du C.R.P.L.

Il est des timbres qui écrivent l'histoire , le 5 francs bleu FRANKEN fait partie de ces quelques vignettes particulières de la philatélie belge . Celui-ci appartient à l'émission de 1915 , curieuse et riche à la fois par les symboles qu'elle représente . Communément appelé sous le vocable FRANKEN , ce timbre fait partie des références de notre philatélie .

Prévue pour le 01/10/1914 , l'émission de 1915 fut initialement reportée suite à des soucis techniques et de logistique .

En effet , le 21/02/1914 , Mr MAC DONALD de Bruxelles avait conclu une convention avec l'Administration des Postes belges afin de fournir , pour essais pendant six mois , une presse à imprimer en taille-douce , système DEJARDIN , destinée à l'impression des timbres-poste .

Extrait de la note datée du 31/07/1914 pour Monsieur le Directeur général

C'est aujourd'hui que le coin pour l'impression – en typographie – des timbres de 1 , de 2 et de 5 centimes , sera mis au point et livré à l'atelier en vue de la confection des clichés . Le retard provient d'une opération mal réussie (1^{er} alinéa de la lettre ci-annexée , n° 684 , de Mr EMBRECHTS) . L'émission de ces valeurs devra donc forcément être ajournée jusque vers le 20 octobre prochain . Du reste , les timbres en taille-douce seront-ils prêts pour cette date ? Mr MAC DONALD annonce en effet un nouveau retard dans la fourniture de la presse (lettre jointe) . Je crois pouvoir laisser à Mr le Directeur général le soin d'apprécier s'il convient qu'un délégué de l'administration constate , sur place , où en est la construction de cette machine , conformément au désir exprimé par le prénommé .

Annexe 684 : lettre du chef de fabrication principal EMBRECHTS à la Direction de l'Atelier et du Dépôt du Timbre

Courrier annonçant que le coin typographique pour les nouveaux timbres-poste de 1 , de 2 et de 5 centimes à fournir par Mr MAC DONALD n'est pas encore au point .

Un cliché galvanoplastique de cuivre (reproduction de l'effigie gravée séparée sur bois) a été ajusté dans l'encadrement par le fournisseur précité . Cette opération a eu pour conséquence de bomber et d'abîmer légèrement l'effigie , au point que la ressemblance laisse à désirer . Il y aura sans doute lieu de recommencer .

... si l'administration désire voir produire un travail convenable , l'émission fixée au 1^{er} octobre devra inévitablement être reculée .

Et pourtant , brutalement , tout va encore être reporté . La situation géopolitique très tendue bouleverse l'ordre mondial . Le 04/08/1914 , vers 8 heures du matin , les troupes allemandes entrent en Belgique . La neutralité belge est violée . La guerre commençait pour notre patrie .

FRANKEN ou FRANK

Comme toute langue , la grammaire néerlandaise possède ses particularités . certains noms de poids , de mesures , de quantités sont employés au singulier quand ils sont précédés d'un déterminant numéral (Exemples : tien jaar , vijftig kilo , honderd frank , drie uur , ... mais drie dagen , twee weken , vijf maanden , vijftien minuten) .

Cette règle fut négligée par l'Administration .

Bruxelles , le 24/04/1914 – note du Directeur général pour Monsieur le Ministre

Au cours de notre entretien d'hier , vous avez bien voulu me faire remarquer que les inscriptions portées par Mr MAC DONALD sur les dessins de nouveaux timbres devaient être modifiées de manière que la valeur de ces figurines soit exprimée d'un côté en flamand et de l'autre en français. J'ai donné des instructions dans ce sens à Mr MAC DONALD pour ce qui concerne le timbre de 50 centimes qui mentionnera donc à gauche "50 Cmen" et à droite "50 Cmes" .

Mais , pour les valeurs supérieures , je l'ai prié d'attendre parce que je me suis demandé s'il ne vaudrait pas mieux répéter deux fois sur les timbres les mentions "1 Fr" , "2 Fr" et "5 Fr" (ainsi que cela existe sur nos figurines actuelles) plutôt que d'inscrire d'un côté , par exemple , "2 Frn" et de l'autre "2 Frs" . En fallait-il davantage pour émettre un jour un VIJF FRANKEN ?

La réalisation de ce 5 Fr FRANKEN

Après la sortie de l'émission Croix-Rouge du 03/10/1914 , l'impérieuse nécessité d'une nouvelle émission se fit sentir avant la fin de la même année . Les armées prussiennes , qui avaient envahi la presque totalité du pays , avaient raflé tous les timbres à l'Atelier du Timbre à Malines , ainsi que dans tous les bureaux de poste du royaume . C'est ainsi qu'une grande quantité de timbres volés furent vendus à très bas prix à l'étranger et auprès de quelques petits escroc , toujours présents lorsqu'il y a de bonnes affaires à réaliser . On pouvait donc trouver sans difficulté dans les pays voisins , des timbres belges qui pouvaient facilement rentrer dans la zone non occupée du pays .

Il s'avéra donc essentiel et urgent de démonétiser ces valeurs et d'émettre au plus tôt , pour le service international de même que pour le service intérieur , de nouvelles vignettes avec toutes les faciales utilisables à l'époque . On connaissait la même situation pour les cartes postales et les cartes-lettres utilisées à cette époque .

Voici un extrait du quotidien "La Belgique" du 08/04/1915 qui confirme cette intention : "Il est d'ailleurs question de créer au Hâvre (orthographe très répandue à l'époque) une nouvelle série complète de timbres-poste , de 1 centime à 5 francs . Attendons ces nouvelles figurines !" .

Un Arrêté royal fut pris en date du 16/09/1915

Vu l'article 40 de la Loi du 30/05/1879 autorisant le Gouvernement à émettre des timbres-poste , à leur assigner un terme de validité , ...

Considérant que de grandes quantités de timbres-poste de la série actuellement en cours ont été volées dans les bureaux de poste belge ;

Sur proposition de notre Ministre des Chemins de Fer , Marine , Postes et Télégraphes ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1 : Il sera émis une nouvelle série de timbres-poste , cartes postales et cartes-lettres , comprenant les valeurs actuellement en usage plus un timbre de 15 centimes et un de 10 francs .

Article 2 : Ces valeurs seront débitées à partir du 15 octobre prochain . Les figurines des émissions antérieures , sauf les timbres-poste vendus avec une surtaxe au profit de l'œuvre de la Croix-Rouge , seront retirées de la circulation à partir de la même date . Les correspondances mises à la poste après le 14 octobre et munies de timbres-poste périmés seront considérées comme non ou insuffisamment affranchies , et taxées en conséquence .

Article 3 : Notre Ministre des Chemins de Fer , Marine , Postes et Télégraphes déterminera la contexture , la valeur , les conditions de débit , ainsi que le terme de validité de ces timbres et prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent arrêté .

Il est à signaler que les dispositions relatives à l'article 2 de cet Arrêté royal ne furent pas rigoureusement respectées dans les bureaux de poste de la zone non envahie du pays . Dans son étude "Emission de 1915" , parue en 1928 , A. DE HAENE mentionne une lettre timbrée avec des valeurs démonétisées qui est passée par le bureau de poste de Furnes , sans être taxée , et cela fin juin 1916 !

Pour les n° 142 à 149 , à l'exception du n° 148 , il convient de mentionner que des essais de couleur ont été faits sur des feuillets de neuf vignettes , dans des couleurs non émises avec surcharge "WATERLOW & SONS . LTD / SPECIMEN" . Chaque timbre est percé d'un petit trou .



5 Fr FRANKEN en feuillet non gommé de 9 timbres en brun-noir , surchargés WATERLOW & SONS LTD / SPECIMEN , mais sans perforation d'annulation

Une nouvelle série paraît donc le 15/10/1915 . Elle se compose d'abord de 14 valeurs allant du 1 centime au 10 francs . Elle est mise en vente :

- aux guichets des bureaux de poste situés en zone non occupée
- au front , par les vaguemestres (sous-officier chargé du service postal dans une unité)
- à Sainte-Adresse où se trouve le Gouvernement belge
- au bureau militaire de Calais
- au bureau de Londres (Mr Carton DE WIART)

Cette série de 14 valeurs existe en non dentelée . Non dentelée , on peut la rencontrer avec l'oblitération des postes militaires .



N° 147 , 5 francs bleu – FRANKEN

Le timbre représente la remise d'une décoration au drapeau du 7^{ème} Régiment de Ligne qui fut le premier à être l'objet d'une pareille distinction , et cela en pleine bataille ! C'est au 7^{ème} de Ligne que revint l'honneur de défendre le "Pont de l'Union" à Saint-Georges-lez-Nieuport , point vital de la défense dans cette partie du front . Pendant six jours et cinq nuits , du 18 au 23/10/1814 , le 7^{ème} de Ligne , assailli par un ennemi très supérieur en nombre et formidablement armé , résista victorieusement malgré les attaques et contre-attaques des allemands .

Il se battait encore lorsqu'il apprit que le Roi , émerveillé par tant de bravoure , lui attribuait l'Ordre de Léopold .

Cette croix , si chèrement conquise , fut attachée à son drapeau le 3 novembre , sur la Grand Place de Furnes .

Dessin et gravure : DESARROIS de Paris . Impression en taille-douce : Maison WATERLOW & SONS , Londres . Feuilles de 100 unités (10 x 10) . Couleur : bleu . Dépôt 1915 Millésime A .

Mise hors cours le 01/05/1931 .



5 Fr FRANKEN – Coin de feuille portant "228"



5 Fr FRANKEN – Bord de feuille portant "Dépôt 1915"



5 Fr FRANKEN , bloc de douze avec bord de feuille latéral , neuf avec gomme intacte , plus grand multiple à l'état neuf subsistant de nos jours

Dentelures

La dentelure est linéaire 14 .

Deux variétés de dentelure sont répertoriées : dentelure 13^{1/2} et dentelure 15 . Seule la dentelure 15 est cotée dans notre catalogue COB . Sa valeur équivaut à plus du double de la dentelure ordinaire 14 .

Ces différences sont dues au rétrécissement du papier lors du séchage , le papier devant être fortement humecté au moment de l'impression .

> Existe également non dentelé sur un côté . Il s'agit simplement d'une erreur de perforation .

> Le 5 francs bleu de 1915 (COB n° 147) et le 5 Frs + 5 Frs brun de la Croix-Rouge de 1918 (COB n° 162) portent la mention "FRANKEN" . Il en va de même pour le 1,10 Fr de la série "Chemin de Fer" émis au Havre en décembre 1915 (COB n° TR 72) .

> Le 5 francs bleu de 1915 et le timbre de chemin de fer furent modifiés en 1919 .

Falsifications

Les études de M. TOLLI (1943) et de M. G. SLAGMEULDER (1946) nous fournissent de précieux renseignements à ce sujet .

Actuellement , nous n'avons pas observé de faux timbres proposés à la vente , mais restons vigilants !

A suivre